

CLUB DU GRIFFON VENDÉEN

49e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S.

CHARBUY 89113

Parc du Rosaire

Exposition en plein air

Dimanche 19 Mai 2024

JURY PRESENTI

Grands Vendéens Mâles et Femelles	_____	Armelle COMBRE
Briquets Mâles	_____	Gerard THONNAT
Briquets Femelles	_____	Franckie COUVERT
Grands Bassets Mâles et Femelles	_____	Richard DROUIN
Petits Bassets Mâles	_____ <i>Certificat d'examen oculaire obligatoire sous 2 semaines</i>	Marc BOUVET
Petits Bassets Femelles	_____ <i>pour validation des résultats</i>	Marie-Laurence HARDY

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 28 avril 2024

RESERVATION REPAS

Marc BOUVET

9 bis rue Neuve 54800 JEANDELIZE

Mail : relaismargot54@orange.fr

Responsable local :

David BROCHOT

06 73 11 79 15

David.brochot@orange.fr

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

Avant le 28/04/2024

1er chien (catalogue compris) _____ 50 € / (37 €*)

2e chien _____ 40 € / (25 €*)

à partir du 3e chien (par chien) _____ 35 € / (20€*)

Meute donnant droit d'engager 6 chiens

au même propriétaire en individuelle __ 80 € / (65 €*)

Les suivants _____ 25 € / (15 €*)

Confirmation seule sans jugement _____ 20 €

Seuls les chiens engagés en individuelle figureront au catalogue.

*** : TARIF RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU CLUB**

ENGAGEMENT UNIQUEMENT PAR :

<https://www.cedia.fr>

&

CEDIA 67 Rue du General leclerc
67202 WOLFISHEIM

Aucun engagement possible après le **28/04/2024**

Engagement en ligne, paiement CB sécurisé

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Indiquez ci-dessous votre n° de membre du C.G.V.

PROPRIÉTAIRE : Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Mail : _____ Tel : _____

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
1 ^{er} CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute **Date BC** _____
 Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
2 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute **Date BC** _____
 Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
3 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute **Date BC** _____
 Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
4 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute **Date BC** _____
 Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse



CENTRALE
CANINE



RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
5 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute Date BC _____
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

RACE : GRIFFON VENDÉEN - VARIÉTÉ :

Nom du chien* : _____

Ne rien inscrire dans cette colonne
n° enregistrement
6 ^e CHIEN

N° de tatouage : _____ N° Livre des Origines : _____

Né le : _____ Mâle Femelle Couleur de la robe _____

Nom du Père* : _____

Nom de la Mère* : _____

Nom du Producteur : _____

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Classe d'engagement : Ouverte Intermédiaire Travail* Champion* Jeune Puppy Vétéran Meute Date BC _____
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation *Pour les classes Travail et Champion : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

Samedi 18 Mai 2024: Salle des Fêtes

9h30	Réunion du Comité	15 h30	Assemblée Générale Ordinaire
14h00	Réunion des Délégués	20h00	Repas

Dimanche 19 Mai 2024 : Parc du Rosaire

8h00	Début des jugements	15h00	Présentation au ring d'honneur
13h00	Déjeuner (sous Chapiteau)	18h30	Clôture de l'exposition
14 h00	Attribution de CACS	20h00	Repas de Gala – Salle des Fêtes

CECI TIENT LIEU DE CONVOCATION

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le samedi 18 MAI 2024 à 16H00

A LA SALLE DES FETES DE CHARBUY (89113)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral de l'année 2023, par le Président
- Rapport financier de l'année 2023 par le trésorier, approbation des comptes, quitus au trésorier
- Projets de calendriers : Brevets de chasse 2024/2025
- Compte-rendu des épreuves de brevet de chasse 2023/2024
- Spéciales de race et régionales
- Questions diverses

18h30 Fermeture de l'Assemblée Générale et Verre de l'Amitié

Toutes les questions, observations, propositions ou commentaires que des sociétaires désireraient soumettre à l'assemblée générale peuvent être posés au Président par écrit de préférence.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur – Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 28/04/2024. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 28/04/2024 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et au C.A.C.-J en exposition nationale mais pas au CACS

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif EXC et au C.A.C.-V en exposition nationale et non au CACS

AUTRES CLASSES

MEUTES – Pour six chiens minimums, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré, eux aussi engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur et pouvant appartenir à des exposants différents.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : le 28 avril 2024. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. En ce qui concerne le C.A.C.S.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois**

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires

